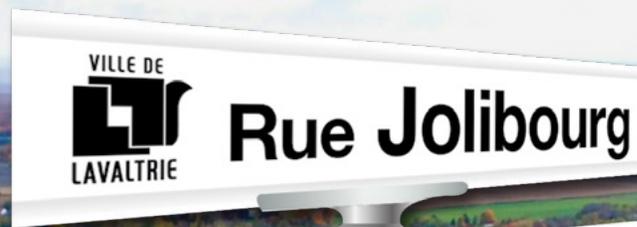


CHANGEMENT DE NOMS DE RUES



*Guide d'accompagnement
pour votre changement d'adresse*

**Entrée en vigueur
20 février 2023**



MISE EN CONTEXTE

Dès le 20 février 2023, le nom de votre rue sera modifié, à la demande de l'Office québécois de la langue française, qui réclame que la Ville se conforme aux exigences de francisation en regard du chapitre IV de l'article 131 de la *Charte de la langue française*.

Ainsi, la Ville de Lavaltrie modifiera le nom des voies de circulation suivantes :

- > **rue Giguère**,
en remplacement de la place Giguère;
- > **rue du Golf**,
en remplacement de la place du Golf;
- > **rue Jean-Boisvert**,
en remplacement du boulevard Jean-Boisvert;
- > **rue des Marronniers**,
en remplacement de la place des Marronniers;
- > **rue Henriette-Boisjoly**,
en remplacement de la place Jolibourg.

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE ET VOTRE CODE POSTAL DEMEURENT TOUTEFOIS LES MÊMES !

Afin de faciliter cette transition, la Ville vous propose ce guide d'accompagnement pour votre changement d'adresse. Celui-ci vous explique les étapes à venir et vous offre un aide-mémoire pour les actions que vous devez poser.

Nous vous accompagnons ainsi à chaque phase du processus et nous travaillons en étroite collaboration avec différents partenaires, dans le but d'alléger votre démarche.

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 FÉVRIER 2023, PAS AVANT !

AUCUN CHANGEMENT D'ADRESSE NE DOIT ÊTRE FAIT AVANT CETTE DATE

À compter du 20 février 2023, veuillez procéder à votre changement d'adresse le plus rapidement possible. Postes Canada fera suivre le courrier automatiquement et sans frais à votre ancienne adresse, et ce, **durant un an**. Toutefois, si vous omettez d'apporter les changements nécessaires avant le mois de février 2024, l'acheminement de votre courrier pourrait être problématique par la suite.

NOUVELLES PLAQUES DE RUES

Le remplacement des plaques de rues débutera à la mi-février pour se terminer le 20 du même mois. Même si les nouveaux noms de rues seront déjà visibles sur le territoire, **la date d'entrée en vigueur des changements d'adresse est bien le 20 février 2023 !**

Afin de faciliter l'orientation des citoyens et des visiteurs, les anciennes plaques de rues, biffées d'une barre rouge, resteront en place durant quelques mois.

POUR VOTRE SÉCURITÉ !

À compter du 20 février 2023, si vous devez faire un appel au 911, veuillez **mentionner votre nouvelle adresse** afin de faciliter le travail des équipes d'intervention – pompiers, ambulanciers, policiers.

Si toutefois vous mentionnez votre ancienne adresse, sachez que des mécanismes sont prévus durant la période de transition pour diriger les services d'urgence au bon endroit et ainsi répondre de façon efficace à votre appel.

Attention ! Les citoyens qui détiennent un système d'alarme (feu et / ou antivol) relié à une centrale devront faire changer l'adresse de référence auprès de l'entreprise qui les dessert, et ce, dans les plus brefs délais, à compter du 20 février 2023.



DES CHANGEMENTS SIMPLIFIÉS

La Ville de Lavaltrie entretient des liens étroits avec plusieurs partenaires qui procéderont automatiquement aux changements d'adresse pour vous. Vous n'avez donc pas à aviser les organismes, institutions et entreprises suivantes :

- > Bell
- > Centre de services scolaire des Samares (taxes scolaires, dossiers d'élèves déjà inscrits)
- > Directeur général des élections du Québec (DGEQ)
- > Énergir
- > Hydro-Québec
- > Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- > Passeport Canada
- > Postes Canada
- > Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- > Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- > Vidéotron
- > Ville de Lavaltrie

DÉCLARATION DE REVENUS

Bien que la Ville de Lavaltrie et Postes Canada soient en lien avec les services gouvernementaux, vous devez toutefois indiquer votre changement d'adresse lors de votre prochaine déclaration de revenus. Cette démarche est nécessaire en raison de la protection des données privées.

COMPTE DE TAXES

Au cours de l'année 2023, votre ancienne adresse sera inscrite sur votre compte de taxes. Par la suite, la base de données des Services administratifs de la Ville de Lavaltrie sera mise à jour et vos coordonnées seront ajustées sur le prochain compte de taxes.

DES OUTILS POUR VOUS FACILITER LA VIE

La Ville de Lavaltrie met à votre disposition des outils pour faciliter l'entrée en vigueur des nouveaux noms de rues sur le territoire.

PAR LA POSTE

Avec ce guide d'accompagnement, vous avez reçu un **avis officiel conjoint** de la Ville de Lavaltrie et de Postes Canada indiquant votre nouvelle adresse.

PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

Pour toute question concernant les changements de noms de rues, vous pouvez communiquer avec nos réceptionnistes, au 450 586-2921, poste 1 ou communiquer directement avec Mme Pascale Lapointe-Manseau, à plapointe@ville.lavaltrie.qc.ca.

EN LIGNE

Dans la section « *Changement de noms de rues* » du site Internet de la Ville de Lavaltrie, vous trouverez notamment la liste des nouveaux noms de rues, une copie numérique du présent guide, ainsi qu'une foire aux questions. N'hésitez pas à consulter cette section via le lien suivant : www.ville.lavaltrie.qc.ca/changement-noms-rues

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUE DOIS-JE FAIRE POUR MON PERMIS DE CONDUIRE ET MA CARTE D'ASSURANCE MALADIE ?

La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) procédera automatiquement à ces changements et vous fera parvenir un autocollant avec votre nouvelle adresse par courrier. Vous n'aurez qu'à l'apposer à l'endos de votre permis de conduire. Pour la carte d'assurance maladie, le changement se fera automatiquement.

DOIS-JE FAIRE MODIFIER MON PASSEPORT OU MON CHÉQUIER ?

Passeport Canada ne doit pas être avisé de votre changement d'adresse. Veuillez simplement inscrire la nouvelle adresse dans l'espace prévu à cette fin à la page 4 de votre passeport. N'utilisez pas de liquide correcteur. Si l'espace est insuffisant sur la page, veuillez inscrire les nouvelles coordonnées sur une feuille de papier distincte et insérer celle-ci dans le passeport. Un changement d'adresse n'invalide pas un passeport.

En ce qui concerne vos chèques, ils seront toujours valides, puisque c'est le numéro de compte bancaire qui prévaut. Vous pourrez alors biffer votre ancienne adresse ou apposer un autocollant avec votre nouvelle adresse.

DOIS-JE FAIRE MODIFIER MON TESTAMENT ET MON CONTRAT HYPOTHÉCAIRE ?

Vous n'êtes pas tenu de rééditer ces documents puisqu'ils demeurent valides à la suite du changement d'adresse. Par contre, lors d'une prochaine transaction ou d'une modification à un acte notarié, vous devrez aviser votre notaire de votre changement d'adresse afin qu'il mette vos documents à jour.

QU'ARRIVE-T-IL SI JE DONNE MON ANCIENNE ADRESSE AUX SERVICES D'URGENCE (911) ?

Durant la période de transition, des mécanismes sont prévus pour diriger les services d'urgence au bon endroit et ainsi répondre de façon efficace à votre appel.

Toutefois, il est important de prendre l'habitude de donner votre nouvelle adresse à compter du 20 février 2023, puisque c'est celle-ci qui est entrée dans les bases de données des services d'urgence.

Attention ! Les citoyens qui détiennent un système d'alarme (feu et/ou antivol) relié à une centrale devront faire changer l'adresse de référence auprès de l'entreprise qui les dessert, et ce, dans les plus brefs délais, à compter du 20 février 2023.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE CHANGE D'ADRESSE AVANT LE 20 FÉVRIER 2023 ?

Avant la date de changement officielle, votre nouvelle adresse n'est valide nulle part. Si vous changez d'adresse trop tôt, vous vous exposez notamment à des problèmes d'acheminement du courrier.

EST-CE QUE LES GPS ET GOOGLE MAPS SERONT MIS À JOUR ?

La Ville de Lavaltrie collabore avec Google afin que la mise à jour de la carte soit effectuée.

Toutefois, il est de la responsabilité des automobilistes de mettre à jour leur propre système GPS. Pour savoir comment procéder, veuillez communiquer avec votre fournisseur GPS.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX À NE PAS OUBLIER...

Cette liste comprend les coordonnées de différents services gouvernementaux à qui vous devriez signifier un changement d'adresse. N'hésitez pas à les interpeller pour plus d'information.

Pour effectuer vos demandes de modifications en ligne auprès de chacun de ces services, nous vous invitons à consulter la version Web de cette brochure, au www.ville.lavaltrie.qc.ca/changement-noms-rues. Vous serez ainsi en mesure de vous rendre facilement sur le site Internet de chaque service cité ci-après, en cliquant sur chacun de ceux-ci.

RAPPEL ! Certains changements d'adresse se feront automatiquement. Pour revoir la liste, veuillez consulter la page 3 de ce guide.

Gouvernement fédéral

SERVICE CANADA

Formulaire de demande de service

Permet de mettre à jour vos renseignements pour les prestations d'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada, de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse.

Bureau de Repentigny

667, rue Notre-Dame
Sans frais: 1 800 622-6232

Bureau de Joliette

46, rue Gauthier Sud
Sans frais: 1 800 622-6232

CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ CANADIENNE (CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA)

Changement d'adresse – Service en ligne

Formulaire Web

Sans frais: 1 888 242-2100

PERMIS DE POSSESSION ET D'ACQUISITION D'ARMES À FEU

Gendarmerie royale du Canada – Service en ligne

Formulaires Web

Sans frais: 1 800 731-4000

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Formulaire Web (envoi par télécopie ou par la poste)

Ou par téléphone au : 1 800 575-5151

PENSIONS ET PRESTATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS (ANCIENS COMBATTANTS CANADA)

Mon dossier ACC – Service en ligne

Formulaire Web

Sans frais: 1 866 522-2022

PENSION FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE – PRESTATIONS AUX SURVIVANTS

Centre des pensions du gouvernement du Canada

Sans frais: 1 866 561-7930

CHANGEMENT D'ADRESSE POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME

Page globale d'information

Gouvernement provincial

SERVICES QUÉBEC (BUREAU DE JOLIETTE)

Service québécois de changement d'adresse (SQCA)
Permet de changer votre adresse à plusieurs ministères et organismes en même temps
Tél. : 450 752-6999
Sans frais : 1 800 463-5434

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Sans frais : 1 866 747-6626 (ministère de l'Éducation)
Sans frais : 1 877 266-1337 (ministère de l'Enseignement supérieur)

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE APPRENTI, COMPAGNON OU OCCUPATION (CONSTRUCTION)

Commission de la construction du Québec (Services en ligne)
Sans frais : 1 833 341-6931 (bureau de Montréal)

CERTIFICAT DU CHASSEUR OU DU PIÉGEUR

Certificat de chasseur
Certificat de piégeur
Sans frais : 1 844 523-6738

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

Services en ligne
Sans frais : 1 800 463-5229
(Ayez en main le nom de votre mère à la naissance et votre numéro d'adhérent)

INDEMNITÉS ACCIDENT DE TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE OU PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER

CNESST (Mon Espace) – services en ligne
Sans frais : 1 844 838-0808

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (IVAC)

Formulaire (changement d'adresse)
Site Internet
Sans frais : 1 800 561-4822

PERMIS D'AGENT D'INVESTIGATION OU DE SÉCURITÉ

BSP (Mon dossier) – services en ligne
Bureau de la Sécurité privée
Sans frais : 1 877 748-7483

RETRAITE QUÉBEC

Retraite Québec administre le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et l'Allocation famille. Elle assure aussi l'encadrement des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite. Pour changer votre adresse dans le cas d'un changement apporté par la municipalité, connectez-vous à Mon dossier.

SERVICES D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION AU QUÉBEC

Arrima – services en ligne
Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration
Sans frais : 1 877 864-9191

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Pour aider les entreprises touchées par le changement de noms de rues, la Ville de Lavaltrie propose de répondre à un questionnaire de Services Québec afin d'obtenir une liste personnalisée des changements d'adresse à prévoir. Pour ce faire, veuillez consulter le « *Service Changer d'adresse* », dans la section « Outils » du www2.gouv.qc.ca.

PAPETERIE ET ARTICLES PROMOTIONNELS

Si vous êtes dans l'obligation de renouveler votre papeterie, prévoyez une petite quantité pour commencer. N'oubliez pas que vous avez 12 mois (jusqu'en février 2024) pour écouler la papeterie avec l'ancienne adresse. Vous pouvez également apposer des autocollants de votre nouvelle adresse à compter du 20 février 2023, afin de limiter les coûts de production. Selon votre entreprise, vous aurez probablement des articles corporatifs à adapter. En voici quelques-uns :

- > cartes professionnelles;
- > papier en-tête;
- > étiquettes adhésives;
- > enveloppes;
- > blocs-notes et crayons;
- > bons de commande, bordereaux de facture;
- > bulletins de paie;
- > véhicules identifiés;
- > dépliants et brochures corporatives;
- > etc.

Assurez-vous d'informer vos fournisseurs de votre nouvelle adresse avant février, pour éviter tout retard de livraison.

QUI AVISER DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE ?

Voici un aide-mémoire non exhaustif qui peut faciliter vos démarches :

- Abonnements (journaux, magazines, etc.)
- Agence du Revenu du Canada
- Associations, ordres professionnels, etc.
- Clients
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- Compagnie de système d'alarme relié à une centrale (feu et/ou antivol)**
- Comptable, notaire, avocat
- Courtier d'assurances
- Développement économique Canada
- Développement Économique D'Autray
- Fournisseurs
- Institutions financières (banques et caisses)
- Investissement Québec
- Registre des entreprises
- Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL)
- Relations gouvernementales
- Revenu Québec (lors de votre déclaration de revenus)
- SADC de D'Autray-Joliette

Veuillez consulter l'aide-mémoire du citoyen, à la page suivante, qui pourrait vous être utile également.



PERSONNE-RESSOURCE

Vous pouvez joindre **Pascale Lapointe-Manseau**, responsable du développement économique et de mandats spéciaux à la direction générale, par téléphone au 450 586-2921, poste 2218, ou par courriel à l'adresse plapointe@ville.lavaltrie.qc.ca.

AIDE-MÉMOIRE POUR LES CITOYENS

Cette liste pratique à cocher n'est pas exhaustive et vise seulement à faciliter vos démarches.

RAPPEL ! Certains changements d'adresse se feront automatiquement. Pour revoir la liste, veuillez consulter la page 3 de ce guide.

- Abonnements (journaux, magazines, etc.)
- Aide financière aux études
- Anciens combattants Canada
- Associations professionnelles
- Associations sociales
- Cartes de crédit
- Centre de conditionnement physique
- Centre hospitalier
- Cimetière et Fabrique
- Compagnie d'assurance
- Compagnie de système d'alarme
relié à une centrale (feu et / ou antivol)**
- Compagnie de téléphone et de cellulaire
- Comptable, notaire, avocat
- CPE, service de garde, garderie
- Détaillant de mazout, gaz
- Employeur
- Épargne Placements Québec
- Établissements scolaires
(institutions privées, collèges, universités)
- Fabricants de voiture et concessionnaires
(rappels et garanties)
- Gouvernement du Québec (Rentes, impôts)
- Institutions financières (banques et caisses)
- Magasins, boutiques (carte fidélité, carte de crédit)
- Médecin, dentiste, optométriste
- Organismes
- Parents, proches, amis
- Pensions et rentes d'un autre pays
- Pharmacie
- Programmes de récompenses
(Air Miles, Prime, PC Optimum, HBC, etc.)
- Régimes privés de pensions et de rentes
- Services d'achats en ligne (Amazon, Ebay, Paypal, etc.)
- Services Internet et de télévision
- Sûreté du Québec (certificat, permis d'acquisition
et de possession d'armes à feu, etc.)
- Syndicats
- Vétérinaire